

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 14 mars 2017

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement
- **Installation de M. Alain QUESSADA, nouveau Conseiller d'Arrondissement**
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 : adopté**

I – Rapports

- 1 - Modification du Règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement
- 2 - Mise à jour des conditions d'utilisation et de location de la salle Eugène Brouillard.
- ~~3 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion est transférée au Conseil d'arrondissement de la mairie du 3^e arrondissement~~ **Rapport annulé**
- 4 – 25706 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance
- 5 – 25880 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par la SCI Charles de Foucauld pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 7 400 000 euros – Opération : Construction nouvelle destinée à regrouper les 6 classes de l'école maternelle et les 6 classes de l'école élémentaire (CP-CE1) situées 20-24 rue Feuillat à Lyon 3^e.
- 6 – 25848 - Périmètres scolaires
- 7 – 25794 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et l'Association Lamartine pour le tènement Lamartine sis 28-30 rue Lamartine à Lyon 3^e
- 8 – 25762 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Jazz à cours et à jardins", pour l'organisation du festival "Jazz à cours et à jardins", du 1^{er} au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017.
- 9 – 25761 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "AOA Production", pour l'organisation du festival "Les Intergalactiques", du 21 au 30 avril 2017.
- 10 – 25715 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité
- 11 – 25857 - Maison pour Tous des Rancy - Réorganisation des locaux et mise en accessibilité du bâtiment 249 rue Vendôme à Lyon 3^e - Opération n° 03208002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - programme 00001
- 12 – 25704 - Approbation du projet arrêté du Plan de Déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030.
- 13 – 24696 - Signature de la convention financière entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux modifications du gymnase Nelson Paillou pour le passage du tramway T6.
- 14 – 22353 - Lyon 3^e - Servitude conventionnelle au profit de l'Etat - 7-9 rue de Monbrillant - EI 03371 - N° inventaire 03371I001
- 15 - 25803 - Lyon 3^e - Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon du terrain nu sis rue Jeanne d'Arc afin d'aménager un square – EI 03 431
- 16 – 25686 - Dénomination d'un espace public : "Parc Zénith" à Lyon 3^e
- 17 – 25669 - Opération 03413001 "Parc RVI / Feuillat - Aménagement d'un parc paysager" - Autorisation de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant maximum de 100 275 euros, dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation liés à l'aménagement paysager.
- 18 – 25408 - Lyon 3^e – Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest – Autorisation de signature de la convention de participation financière au déficit de la ZAC Part-Dieu Ouest entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu – Lancement de l'opération n° 63008003 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-6 – programme 00016
- 19 - 25898 - Lyon 3^e - Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest - Approbation du Programme Prévisionnel des Equipements Publics.
- 20 – 25879 - Modification de la délibération n° 2016/2517 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par ADOMA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 euros - Opération : Pension de famille « Les figuiers » : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des

personnes seules en grande difficulté situés rue Jean-Pierre Lévy à Lyon 3e et non 148, avenue Félix Faure à Lyon 3e.

21 - 25845 - Modification de la délibération n° 2016/2318 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3°

22 – 25842 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 583 624 euros - Opération : 13 et 13 bis, rue de la Villette à Lyon 3e - Réhabilitation de 34 logements.

23 - 25841 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 518 848 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI), 272 rue Paul Bert à Lyon 3°

24 – 25835 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 124 069 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 38 logements (26 logements PLUS et 12 logements PLAI) - Résidence "Le Bricks" - 20, avenue Lacassagne à Lyon 3°

25 – 25850 - Lyon 2e, 3e, 4e - Mise en vente de neuf biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente de 2016 – EI 02012 - EI 03357 - EI 03389 - EI 03348 - EI 04029 – N° Inventaire 02012 – EI 03357A003 - 3357A 002 – EI 03389A001 – EI 03348A004, 04029D000

Questions diverses.

SEANCE DU : 14 mars 2017

SAISINE DU : 27 février 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 15 mars 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 08 mars 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR
DE LA SEANCE : 36**

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^{ème}

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^{ème}

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Ali KISMOUNE, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pascale COCHET, Amandine BARIOZ PLANCHE, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi BENZAOUI, Alain QUESSADA.

Absents excusés: Fabrice VIDAL, Claudine RICHNER, Georges KEPENEKIAN, Guy CORAZZOL, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Claudine RICHNER, Guy CORAZZOL, Nora BERRA, Pierre BERAT (à partir de la délibération 564) donnent pouvoir à Yann BEN HAYOUN, Abdel ACHACHE, Lionel LASSAGNE, Patrick HUGUET pour les représenter et voter en leur nom.

Fabrice VIDAL, Claudine RICHNER, Georges KEPENEKIAN, Nora BERRA, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Céline BOS absents de la délibération n° 561 à la délibération n° 584

Guy CORAZZOL, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA absents de la délibération n° 561 à la délibération 563 et de la délibération 566 à la délibération 569

Pierre BERAT absent de la délibération n° 564 à la délibération 565 et de la délibération 570 à la délibération 584

Pierre HEMON absent de la délibération n° 561 à la délibération 569 et de la délibération 571 à la délibération 576

Patrick HUGUET absent de la délibération n° 561 à la délibération 563

Situation de départ : le nombre de voix est de 27 (24 + 3 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2017.

T. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance. A la suite de la démission pour raisons personnelles de Monsieur Romain VAUDAN, et conformément à l'article L 262-6 du code électoral, il convient lors d'une vacance de poste d'élu au sein du Conseil d'arrondissement de procéder à son remplacement.

Dans le respect de l'ordre du tableau résultant du 2ème tour des élections municipales du 30 mars 2014, et avec son accord pour siéger, Monsieur Alain QUESSADA est donc installé ce jour, dans ses fonctions de conseiller d'arrondissement. »

A. QUESSADA : « Merci M. le Maire. »

T. PHILIP : « Avant de passer aux votes des délibérations, je souhaite que le Conseil d'arrondissement puisse avoir une pensée pour deux citoyennes de notre arrondissement particulièrement engagées au service des autres.

La semaine dernière, nous célébrions de grandes personnalités féminines dans le cadre de la Journée pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes, l'occasion pour moi, d'honorer deux personnalités locales qui ont particulièrement œuvré pour le vivre ensemble et le « faire ensemble » à l'échelle de leur quartier. Il s'agit de Mesdames FRANCOMME et MAILLON.

- Giovanna FRANCOMME, dite Jeannette est décédée le 7 février dernier à l'âge de 89 ans. Bien connue des Montchatoises et Montchatois, elle était particulièrement impliquée dans la vie associative et sportive du quartier. Présidente d'honneur des majorettes de Montchat en 1981, elle s'est beaucoup engagée pour la création de la Gymnastique rythmique et sportive. Membre des Pennons de Villette Paul Bert, je sais également qu'elle a beaucoup accompagné Jérôme VICARD (un fidèle de notre Conseil d'arrondissement) dans sa vie quotidienne. Jeannette demeure un modèle d'engagement bénévole et associatif, c'est pour cette raison que je souhaitais que notre Conseil d'arrondissement puisse lui rendre hommage.
- La 2^{ème} citoyenne que je souhaitais mettre à l'honneur ce soir, c'est Josette MAILLON décédée le 11 février dernier à l'âge de 85 ans. Bénévole à la Croix Rouge pendant plus de trente ans, elle était également très impliquée dans le Comité d'Intérêt Local Dauphiné Sans-Souci. Membre de nombreuses associations comme Sauvegarde Embellissement de Lyon ou Reconnaissance du Vieux Lyon, Josette MAILLON a notamment œuvré dans les travaux ayant attiré à la mémoire et au patrimoine, souvent en lien avec le Mémorial Montluc. Dynamique, convaincante, inlassable, et médaillée de l'ordre du Mérite, c'est à cette figure emblématique du réseau associatif lyonnais et du quartier de Dauphiné Sans Souci que je souhaitais que notre Conseil d'arrondissement puisse rendre hommage ce soir.

Je vous propose de passer aux votes des rapports, mais nous allons au préalable approuver le procès-verbal du 10 janvier 2017. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 : adopté**

I – Rapports

1 - Modification du Règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement (Rapport MA3)

D. HITZ rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - Mise à jour des conditions d'utilisation et de location de la salle Eugène Brouillard. (Rapport MA3)

D. HITZ rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

~~3 – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion est transférée au Conseil d'arrondissement de la mairie du 3^e arrondissement~~

~~**RAPPORTEUR : D. HITZ (Rapport annulé)**~~

4 – 25706 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

N. ROLLAND-VANNINI rapporteur, donne lecture du dossier : « C'est un rapport classique avec le renouvellement des conventions triennales entre la Ville et ces associations, définissant les modalités de subventions de fonctionnement ainsi que les conventions d'occupation des locaux quand il y a lieu. Je préciserai simplement que dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Lyon a fait le choix de maintenir le principe d'une augmentation annuelle de 1%. Il n'y a donc pas eu de gel de subventions dans le domaine de la petite enfance et ce, malgré un contexte budgétaire, que vous savez tous, globalement contraint : c'est donc une bonne nouvelle. Dans le 3^e arrondissement, nous avons à nous prononcer sur ces attributions pour la Friponnerie, les Montchatons, et la Mutualité Française du Rhône, soit 3 structures gestionnaires d'équipements d'accueil du jeune enfant. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

T. PHILIP : « Compte-tenu du retard de Mme Anne BRUGNERA, je décale les rapports en lien avec ses délégations (affaires scolaires et vie associative). Je demande donc à M. MALESKI de nous présenter le rapport n°7 sur l'association Lamartine.»

7 – 25794 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et l'Association Lamartine pour le tènement Lamartine sis 28-30 rue Lamartine à Lyon 3^e

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « La convention qui liait la Ville de Lyon avec les artistes de la Friche Lamartine s'achève la semaine prochaine. Comme vous le savez, le déménagement des artistes sur deux sites, à savoir le site Claudius Pionchon / Saint Victorien dans le 3^e arrondissement et sur le site Tissot dans le 9^e arrondissement, est prévu dans les prochains mois. Il fallait proroger cette convention pour que nous soyons, sur le plan juridique, tout à fait aux normes. Je vous propose de voter cette prorogation de convention qui est signée pour un an, mais qui ne sera pas effective pour un an, car le déménagement des artistes est toujours prévu cette année. La dernière fois je vous avais annoncé lors du Conseil d'Arrondissement, durant l'été, mais il est possible que ce déménagement prenne un ou deux mois de plus. Mais en tous cas les artistes auront déménagé du site Lamartine avant le fin de l'année, c'est certain. »

T. PHILIP : « Quant à la démolition ? »

J. MALESKI : « La démolition du bâtiment est prévue début 2018. »

A. ACHACHE : « Je voulais juste préciser pour ceux qui ont déjà entendu parler de ce dossier, que durant toute l'année 2017 il y aura des travaux importants sur l'espace dû à l'agrandissement des vestiaires, la création d'une salle de réunion et la création du pool house du stade. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – 25762 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Jazz à cours et à jardins", pour l'organisation du festival "Jazz à cours et à jardins", du 1er au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017.

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « L'Association qui s'appelle "Jazz à cours et à jardins", propose des manifestations dans les cours et les jardins de la Ville du 1^{er} au 4 juin et du 8 au 11 juin. Plusieurs arrondissements ont été choisis pour ces manifestations, à savoir les 1^{er}, 3^e (c'est pour cela que nous sommes saisis), 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e. Le programme est en cours de finalisation, je ne peux pas vous donner exactement les lieux qui ont été choisis dans le 3^e mais ce festival aura bel et bien lieu dans notre arrondissement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – 25761 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "AOA Production", pour l'organisation du festival, du 21 au 30 avril 2017.

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Le festival "Les Intergalactiques" en est à sa 6^e édition. Cette année la thématique est la question de la forme politique vue et imaginée par la science-fiction. Il y aura donc plusieurs types d'évènements et nous sommes concernés par un évènement qui aura lieu dans la bibliothèque municipale de la Part-Dieu. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – 25715 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

A.ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit là de la première attribution de l'année 2017 aux Lions du Sport. La modification concerne le 1^{er} arrondissement qui a retiré l'une des propositions qui concernait un club de danse qui dépend en fait de la délégation culture. Nous sommes concernés dans le 3^e arrondissement à hauteur de 1000 € pour l'association des anciens gymnastes qui est un club qui travaille en très fort partenariat avec l'Elan de Lyon qui s'occupe de l'organisation des compétitions de gymnastique. De même l'OFFISA 3^e arrondissement pour un montant de 1000 €, qui organise comme chaque année, la soirée des bénévoles et de sportifs qui aura lieu la semaine prochaine dans cette même salle. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Arrivée de M. HUGUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – 25704 - Approbation du projet arrêté du Plan de Déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030.

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « La délibération soumise à votre approbation a pour objet un avis sur le plan de déplacement urbain de l'agglomération lyonnaise.

Le périmètre du plan de déplacement urbain est légèrement plus grand que celui de la métropole, puisqu'il inclut des groupes de communes supplémentaires situées au Sud-Ouest de la métropole et à l'Est.

Avant de présenter la délibération je souhaiterai faire quelques propos liminaires.

Tout d'abord je voudrai souligner la qualité de la méthode et des expertises mises en œuvre pour l'élaboration de ce plan, à la fois sur les aspects quantitatifs, à travers l'enquête « Déplacement » et sur les aspects qualitatifs, à travers la concertation réalisée par le SYTRAL, maître d'ouvrage du plan. De nombreux ateliers ont été organisés avec des experts, des élus, et j'ai pu participer à quelqu'un d'entre eux mais aussi avec des groupes de citoyens.

La richesse du document en est le résultat.

Sur le fond, Je voulais souligner aussi elle document qui vous est soumis n'est pas juste un objet législatifs et réglementaire, on doit produire un PDU en application de Loi de 1982 et 1996 -, mais se présente réellement comme un des outils essentiels à la main des collectivités territoriales pour contribuer à la qualité de vie de leurs habitants.

Le PDU doit en effet permettre de contribuer au développement économique de l'agglomération, qui présente une démographie dynamique, tout en tout en luttant contre le réchauffement climatique, en réduisant la pollution atmosphérique, et en permettant un développement harmonieux et équitable de ses territoires afin d'éviter une fracture territoriale et sociale.

Et l'on perçoit bien la complexité à mettre en synergie l'ensemble de ces objectifs.

Bien évidemment, d'autres politiques publiques sont concernées par cette problématique, et tout d'abord l'urbanisme, avec la révision du PLU, ou les politiques de développement économique ou encore les politiques sociales.

Néanmoins, les déplacements urbains, l'organisation de la mobilité au sein de l'agglomération, par l'impact qu'ils représentent sont les premiers concernés.

Et c'est à travers cette question du développement économique, sociale et écologiques que l'on peut comprendre les différents objectifs proposés par le PDU que résume d'ailleurs bien son titre :

« Le projet, un système de mobilité durable au service d'une agglomération multipolaire attractive et solidaire ».

Aussi, je vais vous présenter cette délibération à travers des éléments du PDU relatifs :

- à la mobilité durable,
- à la mobilité dans une agglomération multipolaire attractive
- à la mobilité solidaire

Puis je terminerai en faisant un focus plus particulier sur le 3^{ème} arrondissement,

I.- Concernant les éléments relatifs à la mobilité durable

Si réduction de la pollution et des nuisances sonores étaient déjà un des objectifs de la région du PDU de 2005, l'enjeu global de la pollution atmosphérique n'apparaissaient pas dans une vision générale, ni les problématiques du réchauffement climatique.

C'est aujourd'hui le cas, et le PDU a notamment pour objectif :

- la réduction de 85 % des émissions de particules fines en 2030 par rapport à aujourd'hui
- la réduction de 35 des émissions des gaz à effet de serre.

Le PDU, en termes de santé publique, présente un certain nombre de propositions pour inciter les personnes à utiliser les modes actifs de déplacement (à pieds et à vélo) afin de réaliser les 30 minutes d'activité physique quotidienne recommandés par l'OMS.

C'est ainsi que l'incitation à la modification des comportements est inclus dans les objectifs du PDU, avec une analyse des représentations sociales de la mobilité (ex. la désaffection des jeunes pour le permis de conduire) et des temps (Ex : Précipitation à être sédentaire dans nos voitures pour ensuite passer du temps dans des salles de sport ou à aller courir au parc).

Les axes stratégiques 2,4, 5 du PDU à savoir « un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs, « une mobilité automobile régulée et raisonnée », et « susciter et accompagner le changement de comportement », ainsi qu'en partie l'axe stratégique 9, relatifs aux livraisons de marchandises, répondent à ces enjeux de santé publique.

Ces enjeux se traduisent dans les objectifs d'évolution des parts modales des différents modes de déplacements.

A ce titre le PDU propose un objectif à 2030 de part modale de déplacements entre la voiture 35 % contre 44 % en 2015; à pieds - 35% contre 34 % aujourd'hui, les transports en communs - 22 % contre 19 %, les vélos 8 % contre 2 % actuellement.

II- Concernant les éléments relatifs à la mobilité dans une agglomération multipolaire.

Il s'agit de prendre en compte les évolutions des espaces urbains. La ville d'aujourd'hui n'est pas la ville d'y a vingt ans et l'objectif est de faire pour le mieux pour préparer la ville de dans 20 ans.

A Lyon, l'enjeu est de bien sûr prendre en compte le phénomène de métropolisation que nous vivons.

De manière un peu caricaturale, avant c'était simple : il y avait la ville et la campagne.

Aujourd'hui, on est face à des notions plus floues. Les villes contemporaines sont des espaces plus complexes à appréhender avec notamment la périurbanisation, avec des espaces spécialisées (centres commerciaux; pôles d'activités; de loisir; est dont leur accès sont des enjeux.

Aussi, la complexité des espaces urbains et la diversification des modes de vie et des territoires, fait que le finalement le temps de déplacement compte davantage que la distance.

L'axe stratégique n°1 du PDU, « Une mobilité sans couture », avec 13 actions sont les réponses proposées pour prendre en compte et répondre en matière de déplacement urbain cette diversité des espaces urbains.

Et un certain nombre de propositions de l'axe stratégique n° 3, « des transports collectifs performants et attractifs » y contribuent également.

III.- Concernant les éléments relatifs à une mobilité solidaire;

La mobilité constitue un facteur essentiel d'intégration sociale. Tous les habitants de l'agglomération doivent avoir accès à la mobilité. C'est donc bien une politique d'accessibilité que doit décliner le plan de déplacement urbain, et c'est ce qu'il fait.

Accessibilité spatiale : Il faut que l'ensemble du territoire soit accessible, qu'il n'y ait pas d'exclusion à l'accès aux déplacements. En d'autres termes, l'ensemble de la population doit pouvoir passer facilement d'une partie à l'autre de l'espace urbain.

A la ségrégation urbaine parfois constatée, il ne faut pas ajouter une exclusion mobilitaire.

Accessibilité sociale : il s'agit de mettre en place les dispositifs nécessaires afin que les personnes en fragilité sociale puisse accéder aux déplacements, car on sait que l'impossibilité de se déplacer est un élément important de l'exclusion sociale.

Les actions relatives au maillage de l'axe stratégique n° 3 « des transports collectifs performants et attractifs » et l'ensemble des actions de l'axe stratégique n°6, « Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires » répondent à ces deux enjeux.

Enfin l'Accessibilité physique : C'est la mise en place ou la continuation des dispositifs pour les personnes ayant des problèmes de motricité : personnes âgées; personnes handicapées)

A ce titre, le PDU comporte une annexe spécifique « accessibilité ».

Voici en grandes lignes, les orientations du PDU.

Je vous propose d'aborder rapidement les éléments plus spécifiques au troisième arrondissement cité dans le PDU.

IV.- Focus sur le troisième arrondissement.

L'objectif principal du secteur centre du PDU dans lequel se trouve le 3^{ème} arrondissement est un objectif de santé publique avec l'amélioration de la qualité de l'air, par une limitation de l'usage de l'automobile en favorisant d'autres modes de déplacement.

Le devenir de la partie urbaine des autoroutes A6 /A7 sont un des aspects majeurs.

Pour le troisième arrondissement en particulier:

4.1 En matière de réseaux ferrés

Il y a l'amélioration du fonctionnement du nœud ferroviaire lyonnais et notamment toute la rénovation de la gare de la Part Dieu. Je n'insiste pas.

Concernant les tramways le PDU prévoit l'extension du T6 au-delà de l'hôpital mère enfant jusqu'au campus de la Doua, et une réflexion sur le T3 qui arrive à saturation avec la mise en service de de rames longues.

4.2 En matière de mode actifs:

Pour les vélos c'est la poursuite du développement des axes cyclables structurants:

- le long des quais du Rhône
- le long du T6

Comme vous le savez, nous complétons ces objectifs avec une politique active d'aménagements cyclables sur les axes secondaires du 3^{ème} arrondissement.

En matière de marche à pieds, le PDU fait essentiellement référence « aux sols faciles de la Part Dieu » et aborde également les éléments d'une signalétique piétons pour encourager ce mode de déplacement.

Peu de personnes savent qu'il faut moins de 20 minutes à pieds pour aller de la gare de la Part Dieu à la place Bellecour.

Enfin, un point particulier pour notre arrondissement, la régulation des cars, notamment des lignes régulières.

En conclusion, le PDU qui vous est présenté s'inscrit bien dans le temps présents et répond bien aux enjeux d'avenir pour la métropole au début du XXI siècle, c'est-à-dire de construire une mobilité durable au service d'une agglomération multipolaire attractive et solidaire.

C'est aussi que je vous demande d'émettre un avis favorable à ce plan. »

Mme CHEVALLIER : « Je voulais intervenir sur le PDU pour insister sur un certain nombre d'éléments en complément de ce que vient de dire M. PEISER. Il est vrai que nous avons des objectifs ambitieux pour 2030 qui sont la réduction de la part modale de la voiture, et l'augmentation en particulier de la part modale du vélo. Celle-ci doit être multipliée par quatre, c'est un objectif énorme sur la Métropole. Ce sont des enjeux importants de lutte contre les questions de pollution et aussi de réchauffement climatique. Cela implique une réduction importante de la place de la voiture, aussi bien en terme de voies de circulation, que de stationnement en surface sur l'espace public. Cela permettra

de laisser plus de place pour les nouvelles lignes de transport en commun et pour des couloirs bus mais surtout pour les modes actifs, piétons et vélos. Concrètement sur le 3^e arrondissement, nous avons des projets en cours qui sont en train d'être réalisés et qui vont dans ce sens : le projet Garibaldi et la ligne C3 sur le cours Lafayette, ainsi que le tramway qui va arriver aux hôpitaux Est. Nous avons aussi des aménagements cyclables qui sont créés comme des doubles sens. Je voulais me projeter un peu plus loin car là, nous avons des projets qui sont, soit en cours, soit à l'échéance de la fin du mandat. Le PDU a une échéance à 2030, et si nous voulons continuer et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, je pense qu'il faudra se poser la question de continuer dans ce sens-là. En particulier sur des grands axes de l'arrondissement où nous avons encore trois à quatre voies de circulation (le boulevard Vivier Merle, la rue de Bonnel, les Quais...). Dans le PDU, nous avons aussi la route de Genas où il y a un projet d'aménagement. Il faut vraiment avoir cela en tête qu'en réduisant vraiment la place de la voiture, nous pouvons aboutir à ces objectifs. Un des enjeux du projet Part-Dieu est de faire les nouveaux aménagements cyclables plus larges que ceux existants. Nous voyons que nous commençons à avoir du mal à circuler sur certains axes. Il faut se poser la question sur les aménagements existants, par exemple la rue de la Part-Dieu où cela devient difficile voire même dangereux d'une certaine manière, de comment pouvons-nous aménager ces voies cyclables pour pouvoir multiplier par quatre la part du vélo ? Quand je dis par quatre, je pense que dans le centre de l'agglomération cela va être plus que par quatre. C'est là, d'une certaine manière où c'est le plus simple et c'est aussi là où il y a le plus de déplacements. Il faut vraiment que nous ayons cette idée en tête. Il y a la question du stationnement avec le développement de parkings sécurisés à la gare de la Part-Dieu des deux côtés. Il va falloir aussi se poser la question de parkings sécurisés dans les quartiers. J'ai en tête les aménagements qui sont en cours à Grenoble ou à Paris. Il faut vraiment que nous nous posions la question car c'est un frein à l'usage du vélo si nous ne pouvons pas le garer ou si nous avons peur de se le faire voler. Nous savons que les vols de vélos existent fortement. Il y a aussi la question des cars et le gros problème que nous avons avec eux à la Part-Dieu. Le PDU est très prudent dans la façon d'aborder cette question-là en disant que nous allons réguler, mais réguler qu'est-ce que cela veut dire ? Ne faut-il pas arrêter les cars à Mermoz, à la Soie, à des endroits où il y a le métro car il faut que les personnes puissent se déplacer facilement, et ne pas faire arriver tous ces bus à la Part-Dieu. Je ne sais pas combien il y a de cars actuellement à la Part-Dieu mais il serait intéressant de le savoir. Je pense qu'il faut que nous puissions trouver d'autres solutions pour les cars. »

M. JACQUET : « Juste, tout en approuvant l'ensemble de la présentation que nous a faite M. PEISER, attirer l'attention sur une des actions qui peut apparaître anodine mais qui est très importante : il s'agit de l'action qui prévoit de rendre effectif l'accès aux tarifications sociales. Il ressort que beaucoup de gens qui auraient droit à des tarifications sociales, ne connaissent pas cette diversité et je serai bien incapable de vous les présenter par cœur. Cela veut dire qu'il y a un effort de communication et d'information à faire et que la Mairie du 3^e arrondissement, les Conseils de Quartiers peuvent être un élément de relai important pour faire connaître cette accession sociale, cette tarification sociale. »

Arrivées de Mme BOUZERDA et M. CORAZZOL

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON

(P.HUGUET + pouvoir P. BERAT, L. LASSAGNE + pouvoir N. BERRA)

Abstention de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

5 – 25880 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par la SCI Charles de Foucauld pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 7 400 000 euros – Opération : Construction nouvelle destinée à regrouper les 6 classes de l'école maternelle et les 6 classes de l'école élémentaire (CP-CE1) situées 20-24 rue Feuillat à Lyon 3e.

Y. BENHAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une délibération visant à permettre à l'école Charles de Foucauld de bénéficier d'un emprunt. C'est une garantie sollicitée à hauteur de 7 400 000 euros que la Ville vous propose aujourd'hui. Une disposition, somme toute courante, quand il s'agit d'accompagner des établissements hors contrat sur notre commune. Je suis très heureux de pouvoir le faire puisque l'ensemble Charles de Foucauld et son école élémentaire, est extrêmement dynamique et très intéressante dans les projets qui sont portés et qui lui permettent d'aller plus loin. Son développement est donc une nécessité. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.
ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – 25848 - Périmètres scolaires

Y. BENHAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « La Ville de Lyon connaît une progression démographique importante et constante depuis plusieurs années. En raison de la création de nombreux logements, les effectifs scolaires augmentent fortement dans certains quartiers. C'est pourquoi, il convient d'équilibrer la répartition des élèves en augmentant ou diminuant le secteur géographique des écoles impactées, afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles de notre commune et en particulier dans notre arrondissement. Pour mémoire l'organisation et la gestion des effectifs scolaires se fait de la façon suivante :

- à partir du mois de novembre, il est demandé aux directeurs d'écoles par l'Inspection d'Académie comme par la Ville, de commencer à faire remonter leurs prévisions d'effectifs pour l'année qui suit. A la suite de cette remontée d'effectifs, qui en général aboutit au mois de décembre, il y a un travail de concertation important qui est organisé entre la Ville, les parents et les écoles concernées. Il est parfois à l'ordre du jour de faire bouger un certain nombre de périmètres, en l'occurrence ce soir nous vous en présentons trois.

Ces trois modifications de périmètres, je le disais, ont fait l'objet de concertation avec les écoles concernées et les représentants de parents d'élèves, à plusieurs reprises jusqu'à trois ou quatre réunions à chaque fois.

Le premier périmètre concerne donc l'école André Philip, puisque le principe est d'ouvrir une classe dans cette école élémentaire pour la rentrée prochaine, ouverture qui a dès à présent été actée par les instances paritaires de l'éducation nationale. Cette instance s'est réunie au mois de février. Nous faisons bouger le périmètre de l'école André Philip, en haut à gauche côté quai. Ensuite nous faisons également bouger un bout du périmètre juste en dessous de l'école Dolet qui va sur l'école Saint Exupéry puisque l'école Dolet a actuellement quatre classes, que celles-ci sont pleines et que nous n'avons pas possibilité d'ouverture de locaux supplémentaires. Le bout de périmètre que je vous ai présenté juste avant sur André Philip, est un bout de périmètre qui était initialement sur Saint Exupéry. C'est un fait un effet domino sur l'arc Dolet / Saint-Exupéry / André Philip, permettant ainsi de pouvoir inscrire les enfants dans les écoles du quartier.

La deuxième évolution concerne un bout de périmètre de l'école Aimé Césaire qui part pour la rentrée prochaine sur l'école Léon Jouhaux. Nous sommes là au niveau du cours Gambetta.

Le dernier morceau de périmètre qui est amené à évoluer, est celui de l'école Rebatel sur l'école Montbrilland. L'école Rebatel arrive à un niveau d'effectifs qui ne nous permet pas d'ouvrir des classes supplémentaires. Si nous voulons continuer à inscrire les enfants dans les meilleures conditions possibles, il est proposé de faire évoluer le périmètre de l'école Rebatel à l'école Montbrilland.

Je précise, bien évidemment que ces évolutions de périmètres ont été faites en concertation, mais surtout bien entendu elles ne concernent que les enfants qui rentrent à l'école. La continuité éducative est la règle, des enfants scolarisés en CE1 à l'école Rebatel y resteront, ou des enfants scolarisés en moyenne section à l'école Dolet restent aussi à l'école Dolet. Cela ne concerne que les entrants dans les écoles en petite section ou en cours préparatoire.

Voici les différents éléments qui vous sont présentés ce soir sur les évolutions des périmètres, je réponds à toutes les questions s'il le faut bien entendu. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

11 – 25857 - Maison pour Tous des Rancy - Réorganisation des locaux et mise en accessibilité du bâtiment 249 rue Vendôme à Lyon 3e - Opération n° 03208002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - programme 00001

N. ROLLAND-VANNINI rapporteur, donne lecture du dossier : « Au-delà des travaux de mise aux normes des actuels locaux de la Maison pour Tous, l'accessibilité et le remplacement du système de sécurité incendie notamment, nous entrons dans la phase tant attendue de l'extension de l'ensemble de la structure. La partie administrative située au rez-de-chaussée sera agrandie sur le parvis de la MJC et une nouvelle zone d'activités sera créée à l'étage. Soit 95m² supplémentaires, pour permettre à la Maison pour Tous des Rancy de continuer à rayonner dans ce quartier du 3^e arrondissement et à

satisfaire les attentes de ses nombreux adhérents. Les travaux débiteront en septembre de cette année et devraient s'achever à la rentrée 2018, de manière à n'impacter qu'une seule saison d'activités. Le coût prévisionnel est de 870 000 euros. Une subvention de fonctionnement de 16 776 euros vous est également proposée afin de permettre à la structure de relocaliser ses bureaux pendant la période des travaux. Je terminerai en ajoutant, vivement 2018 pour que nous puissions voir cette belle réalisation. En attendant, je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

A. BRUGNERA : « Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi de prendre la parole au sujet de cette délibération.

En tant qu'adjointe à l'éducation populaire, je suis heureuse et fière de voir ce dossier auquel j'ai consacré beaucoup d'énergie, aboutir aujourd'hui.

La MPT est un acteur incontournable de la vie de quartier, de la vie du 3^{ème} arrondissement. C'est aujourd'hui la plus grosse MJC de Lyon avec 3400 adhérents, 130 salariés, 36 disciplines sportives et 45 disciplines artistiques et culturelles proposées.

Mais les activités des MJC en général et de la MPT en particulier ne se cantonnent pas aux activités hebdomadaires. En effet il convient de rappeler que le but premier d'une MJC est de permettre l'accès à la culture et aux loisirs au plus grand nombre, de développer la citoyenneté et de favoriser l'épanouissement des individus. Leurs activités sont donc multiples et s'adressent à un très large public : des bébés et enfants jusqu'aux seniors de plus de 80 ans.

La MPT fait partie des 12 MJC de Lyon. Chacune a ses spécificités et s'ancre dans le territoire où elle est implantée en s'ouvrant aux habitants, associations, partenaires, mais aussi en ouvrant leur quartier à la ville tout entière.

C'est pour cela que nous construisons un partenariat spécifique avec chacune des associations tout en gardant un cadre commun garant d'une cohérence sur Lyon.

La Ville de Lyon connaît la pertinence du travail accompli ainsi que les missions conduites par la MPT et les 11 autres MJC au service des Lyonnais et c'est pour cette raison que nous nous sommes conjointement engagés dans une convention d'une durée de six ans, afin de permettre à chaque association de bénéficier du temps, des moyens et de la sérénité nécessaires à la réalisation de leur projet associatif. La Ville de Lyon met également à leur disposition des locaux municipaux et chaque année nous leur attribuons une subvention votée par notre Conseil Municipal.

Il me revient ensuite, avec mon collègue Franck Lévy, conseiller municipal délégué à la vie associative, jeunesse et MJC, d'accompagner tout au long de l'année, les associations, de suivre au plus près leurs réussites, leurs difficultés et de partager avec elles leurs liens avec les lyonnais, leurs besoins et aspirations. C'est un investissement de tous les jours avec l'aide et le concours des adjoints d'arrondissement souvent très investis dans la proximité avec ces associations majeures de leur arrondissement. Nous travaillons aussi avec elles sur les axes de convergence entre leurs projets associatifs et nos politiques publiques municipales.

Pour nous une des fonctions essentielles des MJC est bien leur capacité de création et de développement toujours au bénéfice des individus.

Pour progresser ainsi, les MJC exploitent chaque espace, intérieur ou extérieur mis à leur disposition de manière permanente ou temporaire. Salle de spectacle, gymnase, jardin, place publique,... les idées sont nombreuses, foisonnantes, très souvent pertinentes, parfois irréalisables, toujours menées au service des habitants de leurs quartiers, des adhérents de l'association mais aussi régulièrement pour tous les lyonnais.

Comme vous avez pu le constater, la MPT a toujours fait le choix de privilégier ses adhérents en réaménageant des espaces pour répondre à leurs besoins. Aujourd'hui ce sont les locaux des professionnels permanents de la MPT que nous allons réorganiser pour leur donner des conditions de travail correctes et adaptées à ce qu'ils réalisent au quotidien. Nous profiterons bien sûr de ces travaux pour effectuer les mises en conformité et en accessibilité nécessaires.

C'est ainsi une extension de 95 m² sur deux niveaux qui va être réalisée pour un investissement de la Ville de 870 000 euros TTC (valeur janvier 2017) dont 39 000 euros de mobilier. Car l'association a connu une très forte croissance ces dernières années du fait du dynamisme de son projet et de la demande dans un secteur urbain dense. Or elle occupe un bâtiment dont la conception est aujourd'hui dépassée notamment en ce qui concerne la partie bureau/administration conçue au départ pour 3 permanents alors qu'il y en a 20 aujourd'hui !

La Ville de Lyon prouve ainsi une nouvelle fois son attachement et son soutien à l'éducation populaire, et notamment aux MJC. Notre soutien indéfectible s'exprime par des conventions, des financements, des investissements majeurs comme celui que nous allons voter ici. Mais il passe surtout par un soutien

sans faille lorsque ces associations connaissent des temps troublés et subissent la faillite de leur fédération régionale. Il est surtout vivant au jour le jour dans les échanges et le partenariat qui n'empêche ni les débats, ni les désaccords et est toujours empreint d'écoute et de respect.

Cette délégation à l'éducation populaire, par ces partenariats avec des associations solides et dynamiques, contribue au vivre ensemble par la citoyenneté associative et l'éducation de tous par tous. C'est une action de longue haleine, de fond, discrète qui agit très concrètement en proposant et non en imposant. C'est un réseau qui sert de point d'appui à un tissu social solidaire que les lyonnais tissent chaque jour dans les mailles de la ville.

Nous souhaitons développer ce réseau au rythme du développement de la Ville de Lyon et cette délibération en est une preuve concrète. Je vous remercie. »

M. PEISER : « Je voulais simplement indiquer que dans le cadre d'une bonne coordination entre délégations, à la suite des travaux de la Maison pour Tous des Rancy, en termes de voirie, nous reprendrons la rue Edison pour pouvoir faire un espace agréable d'accueil des enfants et de toutes les personnes qui vont à la MJC. Nous avons d'ailleurs engagé avec Mme ROLLAND-VANNINI, une action en ce sens avec des actions « des enfants dans rue » devant la MJC, qui a été portée avec la Maison pour Tous. C'est un travail à la fois essentiellement immobilier mais aussi un peu de recomposition de l'espace public adjacent. »

Arrivée de M. HEMON

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. ACHACHE ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

T. PHILIP : « Nous revenons au rapport numéro 13 qui concerne le 8^e arrondissement, mais sommes tout de même concernés parce que c'est sur le trajet du T6. »

13 – 24696 - Signature de la convention financière entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux modifications du gymnase Nelson Paillou pour le passage du tramway T6.

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « M. le Maire vous avez à peu près tout dit pour résumer cette délibération. En fait, le passage du T6 nécessite des modifications d'emprise du gymnase Paillou dans le 8^e arrondissement. La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de l'opération de remise en état du gymnase Nelson Paillou suite aux travaux nécessaires pour le passage du tramway T6. Dans cette démarche, la Ville de Lyon réalise les travaux puisqu'il s'agit d'un bâtiment qui lui appartient et que c'est sur son domaine, mais par contre le financement sera assuré par le SYTRAL, avec une convention financière qui détermine les montants et les objets des travaux à mener. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention de l'Elu F.N. (A. QUESSADA)

14 – 22353 - Lyon 3e - Servitude conventionnelle au profit de l'Etat - 7-9 rue de Monbrillant - EI 03371 - N° inventaire 03371I001

Y. BENHAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Cette délibération vise à approuver une servitude de l'état sur le 7-9 rue Montbrillant correspondant aujourd'hui à l'école du même nom dans le cadre d'une modification de l'usage actuel du site. C'est une obligation réglementaire que la Ville se doit d'exécuter et que je vous présente aujourd'hui. Vous le savez cette école a été construite sur un ancien site industriel, Vuillod-Ancel, racheté par la Ville pour faire naître cet équipement important que nous avons évoqué tout à l'heure pour le quartier Dauphiné Sans-Souci. Ces servitudes sont assez classiques pour les évolutions liées à ce type de site marqué par un passé industriel. Elle permet d'assurer l'étanchéité des recouvrements, d'apporter un certain nombre d'éléments sains, de confiner correctement les réseaux souterrains et de réaliser, en cas de changement de destination, de nouvelles études de risques. Je vous rassure, évidemment il n'est pas à l'ordre du jour un changement de destination du site. Cette école fonctionne très bien, nous en avons bien besoin, elle est dynamique et nous comptons bien la garder. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - 25803 - Lyon 3e - Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon du terrain nu sis rue Jeanne d'Arc afin d'aménager un square – EI 03 431

L. BRIATTE rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit de la création d'un square public de 300m² sur un espace attenant à la création de la piste cyclable qui a été réalisée par la Métropole. Concernant la délibération, elle présente la convention passée avec la Métropole pour une mise à disposition gratuite pour une période de 3 ans. Sur ce site il y aura plusieurs travaux réalisés pour un budget total de 49 000 euros qui seront financés sur le budget d'arrondissement des espaces verts, sur ce que nous appelons « demande de réalisation de travaux 2017 ». Ces travaux vont consister en la création de sol béton pour les circulations, de sols souples pour les jeux d'enfants, la plantation d'une végétation adaptée, la pose de mobiliers urbains (bancs, corbeilles de propreté, jeux pour enfants 2-6 ans), et la pose d'une clôture périphérique. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – 25686 - Dénomination d'un espace public : "Parc Zénith" à Lyon 3e

T. PHILIP rapporteur, donne lecture du dossier : « Mes cher-e-s collègues,

C'est souvent au Maire qu'il revient l'honneur de présenter les rapports de dénomination des espaces publics et je dois dire que je le fais avec plaisir. Celui-là est d'autant plus important que ce Parc Zénith n'existait pas auparavant.

Ce rapport, c'est donc l'occasion de rappeler la véritable transformation dont nous sommes tous les témoins :

Hier, friche industrielle abandonnée, le parc ZENITH sera demain un espace de détente, de loisirs et de culture pour les habitants des quartiers Dauphiné Sans-Souci, ceux de Montchat et pour les apprentis et étudiants du Campus Pro Rhône-Alpes.

Je souhaite aussi rappeler la démarche de consultation que nous avons lancée auprès des habitants pour qu'ils puissent choisir le nom de leur futur parc. Comme je vous l'avais annoncé lors de notre Conseil d'arrondissement du 2 novembre, c'est le nom « ZENITH » qui a remporté 53 % du scrutin face au nom de « Juste FEUILLAT ».

Je suis pour ma part tout à fait ravi de ce choix des lyonnais car le double sens que le Parc ZENITH évoque que me semble tout à fait intéressant :

- Zénith, c'est bien sûr le point du ciel qui est situé directement au-dessus de notre tête et aller se mettre à l'ombre dans un parc quand le ciel est au Zénith me semble une très bonne idée.
- Mais Zénith, c'est aussi le nom du carburateur qui a été fabriqué, pendant des années, dans les usines Rochet-Schneider de ce site. Evoquer le passé industriel et automobile de ce quartier à travers le nom de Zénith est donc tout à fait pertinent. Car comme le disait si bien Anatole France, « *Ne perdons rien du passé. Ce n'est qu'avec le passé que nous faisons l'avenir* ».

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – 25669 - Opération 03413001 "Parc RVI / Feuillat - Aménagement d'un parc paysager" - Autorisation de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant maximum de 100 275 euros, dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation liés à l'aménagement paysager.

L. BRIATTE rapporteur, donne lecture du dossier : « Parc RVI-Feuillat mais du coup maintenant ZENITH, car le nom précédent est le nom technique et nous avons encore l'habitude de l'appeler comme cela mais il vient d'être dénommé. La délibération présente, concerne une autorisation de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en raison des modalités vertueuses de gestion des eaux pluviales. Le principe de cette gestion vertueuse est que toute l'eau infiltrée sur cette parcelle ne sera pas collectée et rejetée dans le réseau de collecte des eaux pluviales uniques, car une partie sera récupérée : il s'agit des eaux de la toiture de l'école ECohl Cité. Ces eaux-là vont servir pour alimenter la zone humide, le bassin qui sera dans le parc. La nature des plantes qui seront dans ce bassin permettra de dépolluer les eaux de cette nappe. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – 25408 - Lyon 3e – Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest – Autorisation de signature de la convention de participation financière au déficit de la ZAC Part-Dieu Ouest entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu – Lancement de l'opération n° 63008003 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-6 – programme 00016

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Le Conseil Métropolitain du 3 avril 2017 doit approuver le dossier de réalisation de la ZAC qui comporte notamment, outre le programme des équipements publics de l'opération, le budget prévisionnel de l'opération.

Comme vous le savez, parce nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, une ZAC est un outil d'aménagement au service des collectivités qui permet une lisibilité et un bilan précis et de cadrer précisément les nécessaires investissements publics. Surtout, et cela est une réflexion que nous sommes plusieurs à partager, elle permet de faire participer les constructeurs aux financements de l'opération. Ainsi l'opération d'aménagement ZAC Part-Dieu Ouest permet la réalisation de multiples travaux destinés à requalifier d'une manière importante les espaces publics, mais aussi à insuffler une nouvelle qualité de vie à l'ensemble du quartier de la Part-Dieu. La Ville de Lyon accepte de verser une participation financière au déficit de l'opération à hauteur de 10 % du montant prévisionnel du déficit.

Je pense que le terme de « déficit » peut susciter des interrogations, en fait c'est un terme technique, que nous pourrions traduire en langage courant par « investissements », car il s'agit bien là de l'investissement des collectivités dans le cadre du projet de l'aménagement du projet Part-Dieu.

Le bilan l'opération d'aménagement ZAC Part-Dieu Ouest est estimé à 466 870 139 € HT en dépenses et en recettes.

Ainsi, en fonction du bilan financier prévisionnel, les recettes de l'opération sont assurées principalement par :

- La cession des charges foncières estimées à 160 096 844 € HT.
- Des participations des constructeurs pour un montant de 62 086 150 € HT.
- La participation d'équilibre des "collectivités" affectée à l'équilibre de l'opération d'un montant de 119 808 591 € HT sur une durée de 14 ans, soit 8 557 756 € HT par an, sur la base d'une prise en charge de 90 % du montant prévisionnel du déficit par la Métropole de Lyon et 10 % du montant par la Ville de Lyon :
 - ▶ la part Métropole s'élèverait à 107 827 731 €, soit 7 701 980 € par an ;
 - ▶ la part de la Ville de Lyon s'élèverait à 11 980 859 €, soit près de 855 776 € par an, qui sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-6 « Projet Part-Dieu », programme 00016.

Cette participation fera l'objet de versements par tranches annuelles définies dans la convention jointe au rapport.

- La participation affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics en budget d'investissement d'un montant de 124 851 956 € HT.

Une ligne différenciée pour des raisons réglementaire et propre aux ZAC et du fait d'opérations faites pour le compte de la collectivité.

Je vous invite à adopter ce rapport pour qu'effectivement, nous puissions vraiment progresser sur le projet Part Dieu. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention de l'Elu UDI (M-H. BENZAOUI)

Abstention de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

19 - 25898 - Lyon 3e - Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest - Approbation du Programme Prévisionnel des Equipements Publics.

Programme Prévisionnel des Equipements Publics.

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Cela concerne à nouveau la Part-Dieu, et je ne vous rappelle pas les objectifs du projet Part-Dieu, nous en avons déjà largement discuté, ni le pourquoi de la création de la SPL, ni le pourquoi de la création d'une ZAC. Vous connaissez tous cela par cœur, nous en avons parlé, nous savons nos divergences d'appréhension du projet et nous avons délibéré. Je veux simplement en venir à l'objet précis du rapport présenté ce soir qui concerne les équipements publics, avec l'extension des groupes scolaires, la création de la crèche Desaix et l'aménagement des réseaux d'éclairages publics et de vidéo protection, ainsi que des différents espaces verts. Juste pour rappel, le programme global prévisionnel des constructions donne la capacité de réaliser une surface de plancher (SDP) d'environ 540 000 m² répartie de la manière suivante :

- 105 000 m² de SDP environ de logements, soit environ 1 600 logements dont :
 - 25 % de logements en locatif social ;
 - 15 % de logements intermédiaires ;
 - 10 % de logements intermédiaires en accession abordable ;
 - 60 % de logements en accession libre.
- 350 000 mètres carrés de SDP environ de tertiaires (bureaux, activités, tertiaire innovant).
- 85 000 mètres carrés de SDP environ de commerces/services/hôtels.

Ce programme de constructions, ambitieux, sera accompagné d'aménagements d'espaces publics (11,5 ha) et d'équipements publics, et c'est précisément l'objet de ce rapport.

Il concerne notamment :

L'Extension des groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Jaurès pour faire face à l'évolution démographique et inévitable de par cette densification.

Egalement, un équipement d'accueil des jeunes enfants que nous appelons déjà couramment la crèche Desaix, mais là aussi il faudra peut-être faire attention aux dénominations.

La SPL va verser 8,4 millions d'euros à la Ville de Lyon qui va directement réaliser ces équipements qu'elle gèrera ensuite du fait de ses compétences. Je précise que les équipements sont financés par la participation des constructeurs.

A l'inverse les équipements d'infrastructures seront réalisés par la SPL et seront remis ensuite à la Ville de Lyon. Il s'agit notamment d'éclairages publics et de réalisations d'espaces verts et la création d'un réseau de vidéo-protection. Je vous invite bien sûr à soutenir ce rapport et à le défendre pour que le projet progresse. Je pense cela, tout d'abord dans l'intérêt des habitants qui sont vraiment en attente de la réalisation de ces opérations. »

F. CHEVALLIER : « Sur ce rapport nous n'allons pas refaire le débat sur le projet de la Part-Dieu et ce n'est pas l'objet. Je voulais faire état d'un certain nombre de questions que nous nous posons et de réserves que nous avons sur le plan d'équipement qui est proposé. La première interrogation est sur la question scolaire et sur le fait de savoir si l'extension des deux groupes scolaires (Jean Jaurès et Léon Jouhaux) va suffire. Tout à l'heure nous avons parlé des périmètres scolaires et nous avons vu qu'aujourd'hui les écoles sont bien pleines. Avec un développement de logements sur ce quartier, une augmentation de la population autour, est-ce que cela va vraiment suffire ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu envisager la création d'un nouveau groupe scolaire. En tout cas, notre questionnement est que dans le cadre de la modification du PLU, allons-nous avoir une réservation pour un groupe scolaire ? Deuxième type d'équipement, il s'agit d'une nouvelle crèche et cela est une très bonne chose. Cependant nous avons un regret, alors que cela avait été largement exprimé lors des ateliers de concertation sur la question des équipements sportifs, des locaux associatifs et de la maison de quartier. Il n'y a rien dans la liste sur ces équipements qui soit proposé. Si nous voulons faire de la Part-Dieu un quartier à vivre je pense que ces équipements-là sont vraiment nécessaires.

Autre point sur la question des espaces verts, Mme PANASSIER en parle dans son introduction, mais je ne l'ai pas vu dans la délibération. Il avait été annoncé lors de l'atelier du 17 janvier de restitution des ateliers de concertation, un vrai espace vert, pas simplement de la végétalisation de voirie et de plantation d'arbres comme c'est prévu de façon importante dans la cadre du projet Part-Dieu. Ce vrai espace vert devait se trouver au Sud de la bibliothèque. Il n'est pas mentionné là, donc dans quel cadre va-t-il être pris en compte ?

La dernière chose concerne le réseau de vidéo-protection, 30 caméras cela nous semble vraiment beaucoup. Vous connaissez notre position sur ce sujet, et sur le fait que cela ne sert pas à grand-chose. Ce sont des dépenses vraiment importantes.

Pour ces questions et ses réserves, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M-H. BENZAOU : « Ma première remarque est que nous pouvons simplement noter que le pôle urbain dépasse un peu le périmètre de la ZAC, puisqu'il intègre le secteur des Halles.

Ensuite j'ai plusieurs remarques et interrogations sur ce sujet.

Nous dépassons les frontières d'un arrondissement et cela n'est pas choquant car il faudra bien trouver une solution vis-à-vis des nouveaux arrivants et notamment au niveau des enfants. Je ne suis pas certain que deux classes supplémentaires, au niveau de Jean Jaurès et trois classes supplémentaires au niveau de Léon Jouhaux soient suffisantes pour répondre à ce problème ?... Je me suis trompé ? Pourtant c'est ce qui nous a été annoncé en commission en vendredi, je suis désolé mais c'est ce que j'ai noté. On sait aussi trouver le 3^e arrondissement pour imposer l'avis du SYTRAL ou ajouter deux classes dans un projet urbain. Je ne sais pas si le Maire Gérard COLLOMB souhaite réconcilier la

droite avec la gauche et la Nord avec le Sud, mais dans notre Ville il y a deux poids deux mesures et c'est pourquoi je m'abstiendrai également sur cette délibération. »

C. PANASSIER : « Il est vrai que le projet Part-Dieu a la spécificité d'être un projet de quartier mais aussi un projet d'agglomération. Il y a bien, comme vous l'avez souligné, ces deux échelles à prendre en compte. Dans ce rapport, nous raisonnons uniquement dans le cadre du périmètre de la ZAC. Ce qui a été calculé est effectivement une réponse de proximité. Concernant les écoles, au Nord la ZAC, il s'agit de trois classes supplémentaires à Jean Jaurès et, au Sud, avec l'équivalent de trois classes à Léon Jouhaux. La mesure des effectifs qui a été faite, montre effectivement que sur le périmètre de la ZAC, ces deux réponses en termes de proximité à travers ces 6 classes, suffisent. Une école c'est entre 6 et 25 classes, il y a une grande différence et ce ne sont pas les mêmes investissements non plus. Là nous savons que dans le périmètre de la ZAC cela suffit. Cela ne veut pas dire que nous ne réfléchissons pas plus globalement dans le cadre du projet Part-Dieu à de nouveaux équipements culturels, sportifs ou scolaire. Pour le moment c'est un peu tôt, nous sommes en cours de réflexion mais je voulais vous le signaler. Je voulais vous dire aussi que l'intégration de la Maison de l'Enfance est incluse dans le projet de Léon Jouhaux. Pour ce qui concerne les équipements sportifs, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter lors de la dernière réunion publique notamment parce qu'il y a eu une personne qui demandait à ce que nous réalisions un grand terrain de foot à la Part-Dieu. Nous ne sommes pas tellement dans cette optique, mais là aussi nous réfléchissons au-delà des frontières de la ZAC, à voir comment nous pouvons développer des pratiques sportives notamment sur les espaces publics existants. La réflexion est encore en cours, nous en reparlerons, c'est bel et bien un sujet qui est toujours d'actualité. En ce qui concerne l'espace bibliothèque, c'est un point sur lequel j'ai particulièrement insisté dans le cadre du projet plus global de restructuration et de requalification du centre commercial. Nous allons travailler à la fois pour un jardin pour le public mais peut-être aussi pour un jardin pour la bibliothèque avec des espaces à lire en extérieur. C'est quelque chose qui également en cours de réflexion, mais un jardin est réellement prévu. Il sera probablement fait par l'aménageur et pas directement par la Ville de Lyon mais rétrocedé après. Je précise ce point en réponse à Françoise CHEVALLIER qui n'a pas vu directement ce point dans la délibération, mais il figure dans les annexes. Sur la vidéo-protection, nous n'allons pas relancer le débat. Tout le monde n'est pas d'accord. Je pense que j'ai répondu à toutes vos interrogations. »

N. ROLLAND-VANNINI : « Juste un mot pour dire que la crèche de la rue Desaix a déjà un nom, c'est la Ronde Infantine, gérée par la Croix Rouge. Il faudra rendre à la Ronde Infantine ce qui lui revient. Elle ouvrira dans ses nouveaux locaux au cours du 1^{er} trimestre 2018. J'espère que nous n'aurons pas de retard sur la date prévisionnelle et je me réjouis comme tout le monde ici de cette relocalisation, pour un meilleur accueil à la fois qualitatif et quantitatif sur un secteur qui est très prisé par les habitants de l'arrondissement. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Vote contre des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON

(Pouvoir P. BERAT, L. LASSAGNE + pouvoir N. BERRA)

Abstention des Elus du groupe Europe Ecologie les Verts (F. CHEVALLIER, P. HEMON)

Abstention de l'Elu UDI (M-H. BENZAOU)

Abstention de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

20 – 25879 - Modification de la délibération n° 2016/2517 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par ADOMA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 euros - Opération : Pension de famille « Les figuiers » : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des personnes seules en grande difficulté situés rue Jean-Pierre Lévy à Lyon 3e et non 148, avenue Félix Faure à Lyon 3e.

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Ce rapport concerne juste une dénomination d'adresse car vous savez qu'ADOMA est à la fois sur la rue Félix Faure et sur la rue Jean-Pierre LEVY. Le rapport qui vous était présenté au dernier conseil mentionnait Félix Faure mais il faut mentionner la rue Jean-Pierre LEVY. Il s'agit juste d'une correction. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - 25845 - Modification de la délibération n° 2016/2318 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3^e

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Ce rapport est assez technique puis qu'il s'agit d'une modification d'une délibération que nous avons déjà votée concernant une garantie d'emprunt pour Alliade Habitat où nous introduisons une différence sur la période de préfinancement et une révision du taux d'emprunt. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

22 – 25842 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 583 624 euros - Opération : 13 et 13 bis, rue de la Villette à Lyon 3^e - Réhabilitation de 34 logements.

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicité aussi par Alliade Habitat pour une opération rue de la Villette, amélioration acquisition où ils ont déjà refait les façades. Cela participe aussi de la requalification de l'ensemble du secteur de la Part-Dieu. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

23 - 25841 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 518 848 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI), 272 rue Paul Bert à Lyon 3^e

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Une autre garantie d'emprunt pour Alliade Habitat pour un immeuble, 272 rue Paul Bert à côté de l'école Meynis. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

24 – 25835 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 124 069 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 38 logements (26 logements PLUS et 12 logements PLAI) - Résidence "Le Bricks" - 20, avenue Lacassagne à Lyon 3^e

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit de l'opération Orange logements. Il vous est soumis une garantie d'emprunt pour la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote contre de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA)

25 – 25850 - Lyon 2^e, 3^e, 4^e - Mise en vente de neuf biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente de 2016 – EI 02012 - EI 03357 - EI 03389 - EI 03348 - EI 04029 – N° Inventaire 02012 – EI 03357A003 - 3357A 002 – EI 03389A001 – EI 03348A004, 04029D000

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il ne s'agit pas du premier rapport de ce type que nous examinons. Effectivement la Ville de Lyon recense vraiment l'ensemble de son patrimoine et revend aux enchères une partie de celui-ci quand il ne présente plus d'intérêt. Là, il s'agit de lots de logements qui sont en diffus dans d'arrondissement. Ils seront donc mis en vente aux enchères dans l'intérêt de nos finances publiques. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses.

T.PHILIP : « Pour information et rappel :

- Vous avez des flyers sur vos tables pour la 2^{ème} édition de la soirée « Maillages » le 5 avril.
- L'élection présidentielle se tiendra les dimanches 23 avril et 7 mai. Je rappelle qu'il y a 58 bureaux de vote à tenir dans le 3^e arrondissement. Pour le bon déroulement du scrutin, il nous faut donc mobiliser largement. Je remercie d'avance les représentants des partis politiques de faire connaître aux services de la Mairie les noms et coordonnées des citoyens volontaires. D'avance, merci pour votre implication.
- Prochain CA : Mardi 16 mai à 19h
- Prochain CA (+ CICA) : Mardi 20 juin à 18h

Y. BENHAYOUN : « Simplement une information pour vous indiquer que le mardi 21 mars prochain, au Château Sans Souci, nous organisons pour la deuxième année consécutive une réunion d'information qui s'appelle « Bienvenue en Maternelle » à destination des parents d'élèves qui inscrivent pour la première fois leurs enfants en maternelle, en présence de membre de la Direction de l'Education, de Directeur d'accueil de loisir et également d'une directrice d'école maternelle. Cela sera suivi d'un pot convivial. Les inscriptions en ligne sur le site internet de l'arrondissement et j'espère que comme l'an dernier nous serons nombreuses et nombreux. »

A.ACHACHE : « Alors nous ne sommes pas aussi modernes que la délégation de M. BENHAYOUN, et cela ne sera pas en ligne sur le site de la Mairie, mais vous êtes néanmoins cordialement invités à la soirée des sportifs et bénévoles de l'Office des Sports du 3^e arrondissement qui aura lieu mardi 21 mars à 18h00 pour l'Assemblée Générale et 19h00 pour la soirée, dans cette salle. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.
